



HAL
open science

Quels liens entre territoire et travail? Le cas des centres de tri des déchets d’emballages ménagers

Leïla Boudra, Pascal Béguin

► To cite this version:

Leïla Boudra, Pascal Béguin. Quels liens entre territoire et travail? Le cas des centres de tri des déchets d’emballages ménagers. 48ème congrès de la SELF. Ergonomie et société: quelles attentes, quelles réponses?, F. Hubault et coll., Aug 2013, Paris, France. halshs-01128650

HAL Id: halshs-01128650

<https://shs.hal.science/halshs-01128650>

Submitted on 5 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Texte original.*

Quels liens entre travail et territoire ? Le cas des centres de tri des déchets d'emballages ménagers

Leïla Boudra et Pascal Béguin

Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) – Rue du Morvan – CS 60027
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex (France) leila.boudra@inrs.fr

Institut d'Etudes du Travail de Lyon (IETL) – Centre Max Weber, Université Lumière Lyon 2 –
86 rue Pasteur - 69365 Lyon Cedex 07 (France) – pascal.beguin@univ-lyon2.fr

Résumé. Dans la filière de gestion et de recyclage des déchets d'emballages ménagers, les politiques nationales - (niveau *macro*) - doivent être déclinées à l'échelle du territoire. Le territoire sera ici appréhendé sous l'angle de groupes sociaux hétérogènes, porteurs d'activités différentes, mais engagés dans un même projet. Une diversité d'acteurs, ayant des rôles et des responsabilités diverses prennent en effet des décisions qui influent sur le processus organisationnel et in fine sur les conditions de travail des opérateurs de tri. La communication vise alors à centrer l'analyse sur les liens travail / territoire et sur l'intérêt de prendre en compte ces liens pour l'ergonomie. Elle est plus particulièrement orientée vers l'étude des interactions entre les acteurs du territoire (niveau *méso*) et les acteurs des centres de tri (niveau *micro*), et a pour finalité de mieux appréhender un processus de territorialisation, que nous cherchons à saisir sous l'angle de son impact sur les conditions de travail des opérateurs de centre de tri.

Mots-clés : travail, territoire, politique publique, gestion des déchets.

Which link between work and territory? The case of waste sorting centers

Abstract. In the waste management and recycling sector, national politics (level macro) have to be transposed at the territory's scale. We consider territory in terms of territory as socially heterogeneous groups, leading different types of activities, but engaged in a same project. Indeed, a diversity of actors, who have different roles and responsibilities, take decisions that influence organizational process and, at last, work conditions of sorting machine operators. In this paper, our analysis concentrates on links between work and territory and the interest to take account these links for ergonomics. We focus in particular on interactions between interplays of territory's actors (level *meso*) and those from waste sorting centers (level *micro*), in order to better understand a territorialisation process and identify the impact on work conditions for waste sorting centers operators.

Key words: work, territory, public policy, waste management.

*Ce texte original a été produit dans le cadre du congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française qui s'est tenu à Paris du 28 au 30 août 2013. Il est permis d'en faire une copie papier ou digitale pour un usage pédagogique ou universitaire, en citant la source exacte du document, qui est la suivante :

Boudra, L., & Béguin, P. (2013). Quels liens entre travail et territoire ? Le cas des centres de tri d'emballages ménagers.

Aucun usage commercial ne peut en être fait sans l'accord des éditeurs ou archiveurs électroniques. Permission to make digital or hard copies of all or part of this work for personal or classroom use is granted without fee provided that copies are not made or distributed for profit or commercial advantage and that copies bear this notice and the full citation on the first page.

INTRODUCTION

Cette communication présente une recherche-intervention en cours réalisée dans le cadre d'une thèse en ergonomie coordonnée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) et l'Université Lumière Lyon 2. Elle se situe dans les centres de tri des déchets d'emballages ménagers, dans un contexte d'expérimentation d'extension des consignes de tri des emballages plastiques lancée par les acteurs nationaux. Les sites étudiés sont exploités par des sociétés privées mais appartiennent à des syndicats de traitement des déchets ménagers.

Cette forme gestionnaire pose de nouvelles interrogations en termes de prévention et d'actions pour l'amélioration des conditions de travail des salariés. Le processus de construction de l'intervention ergonomique ne peut se réduire aux acteurs de l'entreprise mais doit intégrer d'autres acteurs : les acteurs du territoire. Trois niveaux décisionnels différents interagissent en effet dans la filière déchets : le niveau *macro*, qui concerne les acteurs du niveau national (prescripteurs de normes et de cadres réglementaires), le niveau *méso*, composés d'acteurs, très hétérogènes, qui se situent à l'échelle d'un territoire, et enfin le niveau *micro*, qui correspond aux exploitants des centres de tri, au management de proximité et aux opérateurs. Chaque acteur, à ces différents niveaux, influe potentiellement sur le processus organisationnel et *in fine* sur les conditions de travail des opérateurs des centres de tri.

Nous pensons que l'identification de dynamiques d'action possibles pour l'ergonomie pose des interrogations nouvelles sur les liens entre travail et « territoire ». La dimension spatiale du territoire a été finalement peu prise en compte en ergonomie. Le territoire est parfois désigné comme un élément qui participe à la structuration du travail ou de son organisation (Lapeyrière, 1996, Mercieca, 1998, Lautier, 2007), ou comme contexte industriel, économique ou technique (idée de bassin industriel Guérin et al., 1997). Concernant les centres de tri, les décisions qui sont prises au niveau national se caractérisent par de forts enjeux de « territorialisation », définie comme la déclinaison d'une politique nationale sur un territoire local (Ferrand, 2010). En outre, les centres de tri sont des lieux de production et de travail qui sont liés à un territoire dont les spécificités (par exemple urbain *versus* rural, etc.) impactent le travail – tel que, par exemple, les modes de consommation et les déchets qui en découlent.

L'objectif de notre travail est de mieux appréhender en se centrant plus particulièrement les liens possibles entre travail et territoire au regard des interactions entre deux niveaux décisionnels distincts : le niveau

méso – des acteurs du territoire – et le niveau *micro* – les acteurs opérationnels des centres de tri.

La première partie présente l'importance de la notion de territoire pour les centres de tri des déchets d'emballages ménagers. La deuxième partie montre l'intérêt de la prise en compte de la notion de territoire en ergonomie, mais aussi la complexité de cette notion qui peut donner lieu à de multiples orientations. Nous précisons celle qui est la nôtre : le territoire comme le résultat d'un processus d'interaction entre différents acteurs. Sous cet angle, le territoire peut donc être considéré à la fois comme un déterminant et comme une échelle d'action pour améliorer les conditions de travail des opérateurs. Afin de mieux appréhender et définir cette échelle d'action, la dernière partie décrit la méthodologie retenue qui vise à étudier les interactions entre niveaux décisionnels différents afin de comprendre les liens entre travail et territoire.

L'IMPORTANCE DE LA NOTION DE TERRITOIRE POUR LES CENTRES DE TRI DES DECHETS D'EMBALLAGES MENAGERS

La question de l'inscription dans le territoire est particulièrement importante dans le cadre des centres de tri des déchets d'emballages ménagers. Et les premiers éléments que nous pouvons identifier se posent en lien avec les questions de développement durable.

Ces métiers dits « métiers verts » se sont développés à partir du début des années 1990 et avec les prémices du tri des emballages en France. L'environnement est l'un des piliers du développement durable : « *il s'agit de mettre en œuvre des politiques économiquement efficaces qui soient, en même temps socialement équitables et écologiquement tolérables* » (Brunel, 2012, p. 43). Cet engagement pour l'avenir met également l'accent sur l'emploi, et les conditions de travail et de vie des populations (Bazillier, 2011, Chay, 2012). La filière des déchets s'inscrit dans un contexte économique en fort développement (green business) et en constante évolution en termes de procédés mis en œuvre et d'opportunités, notamment en raison des perspectives offertes par l'augmentation de la part valorisable des déchets.

Le centre de tri : un lieu de production lié à un territoire

Le tri des déchets d'emballages ménagers s'inscrit dans une chaîne de gestion des déchets valorisables, qui part de la production des emballages, jusqu'à la valorisation ou le stockage des déchets, en passant par la collecte. Les centres de tri réceptionnent, les

déchets issus de la collecte sélective des ménages¹. Ils seront ensuite triés dans les centres de tri en fonction de la nature des matériaux, puis conditionnés et stockés. Enfin, ils seront transférés pour être recyclés.

L'analyse de l'activité des opérateurs dans les centres de tri des déchets montrent que les conditions de réalisation du travail sont dépendantes du territoire dans lequel s'inscrit la production.

Dépendance de l'activité de travail des agents de tri au territoire : une première hypothèse de recherche

Après une étude préliminaire menée dans quatre centres de tri en France métropolitaine, il apparaît que le territoire, ses caractéristiques impactent le travail. Bien que les consignes pour trier les produits recyclables soient relativement similaires quelles que soient les communes (avec quelques disparités à noter sur la séparation au tri par les habitants de certains produits – comme les papiers, journaux et magazines - dans certaines communes), les conditions dans lesquelles s'exerce l'activité sont toutefois étroitement liées au territoire du centre de tri.

Nos observations ont permis de mettre en lumière plusieurs points pouvant être reliés à la dimension de l'impact du territoire sur le travail :

- Des dimensions économiques et sociales spécifiques d'un territoire donné. De nombreux centres de tri sont considérés comme des lieux d'insertion par le travail. C'est le cas des centres de tri étudiés. Les collectivités ou syndicats de traitement des déchets ménagers auxquels appartiennent les centres de tri peuvent imposer dans les marchés d'exploitation des clauses sociales. Ces clauses précisent les conditions d'emploi dans le centre de tri : salariés d'associations de réinsertion, salariés de l'exploitant recrutés après avoir connu une période conséquente sans activité, etc.
- Des dimensions politiques qui apparaissent dans les choix d'aménagement du territoire pour la question du recyclage ainsi que la conception et la gestion des centres de tri
- Des dimensions liées aux modes de consommation et de vie propre à un territoire donné. Le territoire s'exprime également à travers la consommation des habitants : par exemple, les produits collectés et traités dans les zones urbaines ne sont pas les mêmes que dans les zones rurales.
- Des dimensions liées aux filières. Les modes de collectes de ces déchets influent également sur le

¹ Les centres de tri sur lesquels porte cette étude reçoivent les déchets provenant seulement des ménages. Les industries par exemple, transfèrent leurs déchets dans des centres de tri spécifiques qui traitent les déchets industriels banals.

travail : les déchets peuvent être plus ou moins compactés par les camions lors des collectes, et plus ou moins souillés selon le type de collecte.

- Des conditions plus spécifiquement géographiques, tel que par exemple le climat, le relief. En effet, les conditions climatiques peuvent également complexifier le travail : le carton mouillé par la pluie ou la neige est en effet plus difficile à prélever sur un tapis de tri, il colle au tapis ou aux autres déchets, se désagrège et ne peut souvent pas être placé avec les autres cartons valorisables, il est alors mis au refus et sera ensuite transféré en centre d'enfouissement.
- Des dimensions d'attractivité du territoire en termes touristiques par exemple. Lors de périodes de tourisme importantes, les produits arrivant dans le centre de tri s'en trouvent modifiés.

Les premiers points soulignés ici montrent une influence du territoire dans lequel les centres de tri sont inscrits, et qui se traduit sur l'activité de travail des opérateurs de tri. Mais ils montrent également l'impact des décisions politiques, portées par les élus locaux. Les modes de collecte choisis (en conteneurs, points d'apport volontaires ou sacs), les clauses incluses dans les contrats d'exploitation, etc. résultent de ces décisions de politiques locales et d'aménagement du territoire.

LE TERRITOIRE : UNE NOTION A DEVELOPPER EN ERGONOMIE

Différentes approches du territoire

Le territoire est un objet interdisciplinaire largement étudié depuis les années 1980, notamment en sciences politiques avec l'aménagement du territoire, en sciences économiques avec la localisation des activités et des marchés ou encore en sociologie du point de vue de la fragmentation spatiale et des rapports sociaux (Bevort, et al. 2012). Mais cette notion est très peu étudiée en ergonomie. Dans la discipline, la variable spatiale est essentiellement appréhendée comme un simple déterminant du poste de travail, soit comme un « contexte » technique - notion de « tissu industriel » - ou économique (Guérin & Coll. 2006). Le territoire n'est cependant pas complètement absent. Il est parfois désigné comme un déterminant qui structure le travail et son organisation (Lapeyrière, 1996, Mercieca, 1998, Lautier, 2007). Par ailleurs, il fait l'objet d'un certain intérêt dans les travaux actuellement menés autour de l'économie de la fonctionnalité (Hubault, 2013/2009, Gaglio, Lauriol, Du Tertre, 2011) afin d'articuler dynamiques économiques et dynamiques du développement durable. L'objectif étant d'appréhender la valeur travail à l'échelle du territoire et de son développement économique.

Notre focale est différente. Nous considérons que le territoire est un élément structurant du travail dans les centres de tri. A ce titre le territoire constitue une échelle d'action dans une perspective de prévention. Mais, comment définir ce concept de territoire du point de vue du travail ?

D'un point de vue historique, le terme territoire renvoie au droit romain, et est défini comme une étendue anthropisée, c'est-à-dire transformée par l'action de l'homme. La définition que nous avons retenue du territoire n'est pas celle du lieu d'exercice du pouvoir administratif (Ferrand, 2010), mais tel que l'entendent Torre et Beuret (2012), « *un lieu d'interactions privilégié entre un espace physique et des modes d'organisation d'activités de différentes natures, animés par des groupes sociaux et économiques porteurs de projets de développement* » (op.cit., p. 5). Cette approche, issue des sciences économiques, insiste sur la compréhension des dynamiques qui sont mises en œuvre par des acteurs hétérogènes. Dans ces dynamiques territoriales, il y a une intrication entre des acteurs publics et des acteurs privés (Bevort et al., 2012). Nous rejoignons donc les interrogations actuelles sur la difficulté « *d'associer, dans les mêmes dynamiques de consultation, de concertation, voire de codécision des parties prenantes dont les parcours, représentations, formats d'actions, demandes ou légitimités sont sans commune mesure, mais entre lesquels la construction de références et de liens s'avère indispensable* » (op. cit., 2012, p.4), en d'autres termes associer des acteurs de *mondes professionnels* différents (Béguin, 2010).

L'approche mobilisant le concept de « *mondes professionnels* » permet de réaliser une analyse située du territoire, rassemblant des acteurs qui partagent des objets communs (Gagneur, et Mayen, 2010). L'appel à la notion de monde commun (Béguin, 2010) repose sur l'idée que les dynamiques des acteurs, le projet et le territoire occupent des rapports de dépendances mutuels (Jobert, 2006, Denieuil, 2008). En effet, le territoire se caractérise par la nature et les objectifs des projets (qui se développent au fur et à mesure de l'action), les acteurs qui les portent (et dont l'identification n'est pas statique) et de l'action collective qu'ils déploient pour les faire aboutir (mais qui recompose l'identification au sein du groupe de la diversité des enjeux que chacun d'eux rencontre pour atteindre les finalités du projet). En s'interrogeant sur ces dynamiques, le territoire peut être considéré comme une production issue du processus de territorialité, qui structure l'espace (Aldhuy, 2008), telle que cette notion est définie par la géographie sociale.

Un contexte d'extension des consignes de tri des déchets d'emballages avec un enjeu de territorialisation

Dans cette recherche, les décisions nationales et locales ont un rôle important. Nous intervenons dans le cadre d'une expérimentation d'extension des consignes de tri lancée au niveau national par Eco-Emballages, l'éco-organisme qui organise et supervise le recyclage des déchets valorisables. Cette expérimentation vise à savoir s'il est durablement viable d'élargir le recyclage des produits d'emballages plastiques d'un point de vue économique, technologique, environnemental mais également social. Cette expérimentation concerne une soixantaine de collectivités locales.

Les exploitants des centres de tri et les syndicats de traitement des déchets ménagers – des centres de tri sur lesquels nous intervenons pour comprendre quels sont les effets de cette expérimentation sur le travail, l'organisation du travail et de la production, et la santé des opérateurs de tri (Boudra et Delecroix, 2012) – ont pris des décisions qui peuvent parfois modifier la consigne nationale. Alors que l'expérimentation porte sur l'ensemble des déchets d'emballages plastiques (pots en plastique, barquettes, blisters et films, etc.), certaines collectivités ont fait le choix d'exclure une partie de ces produits pour leur extension le temps de l'expérimentation. Ces décisions ont été prises sur la base de leurs connaissances du territoire, des enjeux de chacun des acteurs et de leur confrontation (Torre et Beuret, 2012). Il s'agit d'un processus de *territorialisation*.

Une manière d'aborder la question de la territorialisation est de voir les dynamiques territoriales comme une articulation entre deux niveaux : le local et le global (Jambes, 2001). Le projet développé au niveau national doit s'inscrire *dans* et répondre à ce qui apparaît comme des spécificités locales. La territorialisation, au sens de : « *l'application d'une politique non locale sur un territoire local en tenant compte au mieux des caractéristiques, des possibilités, des jeux d'acteurs de ce territoire [...]* » (Ferrand, 2010) est alors un processus dynamique issu de la confrontation entre acteurs de multiples niveaux décisionnels. Le niveau *macro* définit la consigne au niveau national, le niveau *méso* et le niveau *micro*, par leur confrontation, façonne cette consigne pour qu'elle puisse s'inscrire dans le territoire en fonction de ses spécificités, mais également de leurs enjeux. L'adaptation de la politique nationale est essentiellement fondée sur les relations entre les niveaux *méso* et *micro* de façon ascendante, néanmoins, nous constatons que le travail est un élément apparemment absent de ces négociations. La question de la prise en compte des questions liées au travail dans la construction des décisions et de la mise en œuvre des politiques sur un territoire est de notre

point de vue posée. Et nous considérons en tout état de cause qu'il s'agit d'une piste à prendre en compte pour la prévention.

ETUDIER LES INTERACTIONS ENTRE NIVEAUX DECISIONNELS POUR COMPRENDRE LES LIENS ENTRE TRAVAIL ET TERRITOIRE

L'étude préliminaire lancée dans la filière de recyclage des déchets d'emballages a permis de mettre en évidence qu'une diversité d'acteurs prennent des décisions qui impactent le processus organisationnel et *in fine* les conditions de travail des opérateurs de tri. On peut distinguer : (i) au niveau *macro*, les acteurs du niveau national (prescripteurs de normes et de cadres réglementaires), (ii) au niveau *méso*, les acteurs, très hétérogènes, qui se situent à l'échelle d'un territoire, et enfin (iii) le niveau *micro* qui correspond aux exploitants des centres de tri, au management de proximité et aux opérateurs (Boudra et Delecroix, 2012). La recherche se centre sur les interactions entre les acteurs des niveaux *méso* et *micro* dans leur articulation au territoire. L'hypothèse que nous avons formulée est que ces interactions entre acteurs de niveaux décisionnels différents mais inscrits dans un même territoire peuvent être des leviers d'action pour la prévention.

La méthodologie d'étude de cas pour comprendre les liens entre travail et territoire

L'étude préliminaire dans les centres de tri a nécessité la mise en œuvre d'une intervention dans quatre centres de tri. Cette étude a permis d'identifier les questions qui se posaient sur les liens entre travail et territoire.

La question centrale de la thèse est que les caractéristiques d'un territoire, peuplé d'acteurs sont structurantes des conditions de travail. Un projet qui a pour finalité de faire de la prévention suppose donc d'agir sur le processus de territorialité.

Afin de répondre à ces questionnements, la thèse en cours propose de développer une étude de cas sur l'un des quatre terrains et de croiser les hypothèses issues de cette étude sur d'autres terrains d'analyses. L'objectif est d'étudier les liens entre territoire et travail en croisant deux niveaux décisionnels qui participent à la prescription du travail et de l'organisation du travail (Laroche, 1995). D'un point de vue méthodologique, cette prise en compte des interactions entre deux niveaux décisionnels distincts appellent à un enrichissement des méthodes

habituellement proposées en ergonomie. Nous avons choisi de croiser des approches *top-down* et *bottom-up*, dans l'objectif d'élargir le champ d'analyse au niveau des décideurs externes à l'entreprise (De Montmollin, 1992, Cartron et Gollac 2003, Bué et Guignon, 2004, Van Belleghem et al, 2011).

« *Le terme "étude de cas", traduit de l'anglo-saxon "case study", (...) en sciences humaines et sociales (SHS), renvoie à une méthode d'investigation à visée d'analyse et de compréhension qui consiste à étudier en détail l'ensemble des caractéristiques d'un problème ou d'un phénomène restreint et précis tel qu'il s'est déroulé dans une situation particulière, réelle ou reconstituée, jugée représentative de l'objet à étudier* » (Albero, 2010). Cette méthode résulte d'un couplage, d'une triangulation (Yin, 1994, Leplat, 2002) entre différents moyens de recueils de données : analyses documentaires, entretiens (souvent semi-directifs), observations et analyses du travail, entretiens d'autoconfrontations simples ou croisés. La méthode d'étude de cas permet de sélectionner une zone géographique restreinte ou un nombre très limité d'individus comme sujet d'étude (Zainal, 2007).

Analyser le travail, comprendre les liens entre travail et territoire à travers des études de terrain permet au chercheur la confrontation des concepts au réel du travail et la construction de conceptualisation pertinente du point de vue de l'activité (Schwartz, 2007). En effet, l'étude de cas permet « *d'assurer une forte validité interne, les phénomènes relevés étant des représentations authentiques de la réalité étudiée* » (Gagnon, 2012, p.2).

De l'analyse du travail à l'étude du territoire

L'analyse de l'activité de travail dans les centres de tri permet de proposer une première structuration du territoire à travers ces différentes dimensions. Au-delà des différentes dimensions que nous proposons qui participent à la structuration du travail, l'analyse de l'activité dans les centres de tri a également permis de faire apparaître la diversité des territoires.

Le territoire du centre de tri est issu d'un découpage spécifique de l'espace. Le centre de tri a des communes clientes, adhérentes du syndicat de traitement des déchets ou non. Cet espace n'est pas représentatif d'un territoire administratif, mais relève d'une construction d'acteurs différents qui ont contractualisés. De ce fait, il est impératif de définir le périmètre géographique du territoire du point de vue de ce qu'il se passe et ce que nous observons dans les centres de tri.

Des observations ont par exemple permis de mettre en évidence que la qualité du tri et les erreurs de tri

relevaient de spécificités locales. Ces spécificités sont marquées par différents points : par exemple par les modes de collecte (choix politiques) qui facilitent l'arrivée de certains produits indésirables dans le centre de tri (grands conteneurs, anonymat lié aux points d'apports volontaires), les dynamiques de valorisation de l'écologie sur le territoire, et l'implication des habitants dans le tri des déchets. Dans un centre de tri sur un secteur rural, on retrouve régulièrement des produits phytosanitaires. Dans un autre centre de tri sur un secteur semi-urbain on y retrouve des sacs d'ordures ménagères non recyclables. Mais, la qualité des produits entrants, et les erreurs de tri sont aussi variables en fonction des communes (qui collectent pour le même centre de tri), ainsi qu'en fonction des modes de collecte (sacs, bacs, etc.). De ce fait, cette variabilité provoquera des risques spécifiques, des contraintes diverses pour l'activité des opérateurs, et des ressources différentes à développer.

Ces exemples illustrent la nécessité d'agir avec la filière locale du recyclage, sur un territoire particulier, celui que nous pouvons définir à partir du travail dans les centres de tri et des communes qui collectent pour lui, avec ses spécificités et sa diversité, en y associant les acteurs des niveaux *méso* et *micro*, pour prendre en compte les questions de santé des opérateurs de tri.

Les acteurs du niveau *méso*

Le niveau *méso* se caractérise par l'hétérogénéité de ces acteurs tant au niveau de la variété des métiers représentés, de leurs enjeux, que de leurs démarches et de leurs temporalités d'action.

Un groupe d'acteurs nous paraît central dans ces différents niveaux décisionnels. Il s'agit du syndicat de traitement des déchets ménagers. Il est lié par contrat avec le niveau *macro* (Eco-Emballages) et le niveau *micro* (la société qui exploite le centre de tri). De plus, il est en lien avec les repreneurs des déchets valorisés dans le centre de tri, avec qui il peut également passer un contrat. Il peut également être un acteur pivot pour atteindre les autres collectivités, les élus municipaux, les habitants ainsi que les autres parties du traitement des déchets : mode de collecte (sacs, bacs, points d'apport volontaire, etc.), collecte (exploitant privé ou public, ripeurs, etc.), à la condition que sa légitimité pour agir sur le secteur soit reconnue par les autres acteurs territoriaux et les acteurs privés. Sa légitimité s'inscrit dans une démarche plus large, « *un projet sociétal* » (Milly, 2012) sur son secteur d'action, reconnu comme central (op. cit., p. 14) par les autres acteurs, et lié principalement dans ce contexte à des questions de développement durable et de gestion et de traitement des déchets.

La première étape qui sera développée dans cette étude de cas vise à réaliser une « cartographie » des acteurs des niveaux *méso* et *micro* et des liens qui les unissent, qu'ils soient formalisés et contractuels, ou par exemple médiés par des tiers, etc. Cette étape permettra de comprendre la constitution du niveau *méso*, ses différents acteurs et les liens qu'ils entretiennent. Ces éléments seront construits sur la base d'entretiens semi-directifs réalisés avec les techniciens ou ingénieurs des syndicats de traitement des déchets ménagers sur l'ensemble des sites concernés par l'étude, avant la sélection d'un cas spécifique pour analyser les liens entre travail et territoire.

Les résultats issus de ces entretiens permettront alors de dégager des interactions et des interfaces entre acteurs de même niveau décisionnel ou de niveaux décisionnels différents. Ces résultats montreront également les dynamiques territoriales qui se sont créées dans le cadre de cette expérimentation entre les acteurs du niveau *méso* – par exemple techniciens et élus des communes, communautés de communes, syndicats de traitement des déchets – et les acteurs du niveau *micro* – notamment par l'intermédiaire des exploitants des centres de tri.

Une analyse détaillée de chacun de ces entretiens sera réalisée pour comprendre les liens entre territoire et travail portant sur l'impact des différentes dimensions du territoire sur la fabrication du métier, à travers par exemple des éléments relatifs à l'aménagement, la gestion ou le développement du territoire et le traitement des déchets sur le territoire.

Interactions entre acteurs des niveaux *méso* et *micro*

Ces acteurs, engagés dans un territoire et dans un projet commun, entretiennent nécessairement des interactions.

Norman Long (2004) définit les interactions à travers une approche héritée de la sociologie webérienne et de l'action sociale. Cette approche « *actor-oriented* » montre que les acteurs se confrontent et négocient avec comme finalité un projet. Les acteurs ne sont pas neutres. Ils agissent à la fois avec les enjeux de leurs métiers, mais aussi leurs valeurs, leurs représentations et les relations de pouvoir. Leurs interactions s'articulent autour d'interfaces, qu'il définit comme des entités organisées faites de liens et de réseaux développés entre acteurs ou entre parties. Cette vision présuppose des enjeux communs aux acteurs et génère des conflits. Ces interactions ont des sources et des dynamiques de contradictions qu'il propose d'analyser (op. cit. 25).

L'intérêt de développer cette approche est d'identifier des interfaces et des interactions entre acteurs sur lesquelles il sera possible d'agir en intégrant des éléments relatifs au travail des opérateurs de tri, de leur santé et de leur sécurité. Le

premier type d'interactions où ces éléments peuvent être intégrés pourrait être les contrats d'exploitation des centres de tri qui définissent les éléments d'interactions entre l'exploitant du centre de tri et le syndicat de traitement des déchets ménagers. L'insertion de clause sociale peut ouvrir la voie à l'insertion d'éléments de prévention pour la santé des opérateurs des centres de tri.

DISCUSSION

L'étude préliminaire menée dans les quatre centres de tri des déchets d'emballages ménagers dans le cadre de l'expérimentation d'extension des consignes de tri a révélé l'importance de la notion de territoire pour ce qui concerne l'analyse du travail. Dans cette thèse, notre action vise à intégrer des questions de santé-sécurité auprès des acteurs de la filière de recyclage des déchets ménagers à travers principalement les interactions entre le niveau *méso* – les acteurs territoriaux – et le niveau *micro*, les acteurs du centre de tri. Ces acteurs interagissent pour inscrire des décisions nationales sur un territoire en prenant en compte ses caractéristiques. C'est un processus de territorialisation d'une politique non locale. Le territoire est d'ailleurs défini comme « *un lieu d'interactions privilégié entre un espace physique et des modes d'organisation d'activités de différentes natures, animés par des groupes sociaux et économiques porteurs de projets de développement* » (Torre et Beuret, 2012, p.5). Cette approche – de type fonctionnaliste –, issue des sciences économiques, vise à comprendre le fonctionnement du territoire en lien avec ces acteurs, les projets et l'action collective que ces acteurs de *mondes professionnels* différents développent. Les acteurs des niveaux *méso* et *micro* sont des acteurs « *territorialisés* » (Gumuchian et al., 2003), leurs modes d'action sont fonction de leur « *implication dans l'espace* » (op. cit. p. 117). Cette recherche a pour objectif de montrer également l'intérêt d'agir en ergonomie au-delà du champ de l'entreprise en prenant en compte les interactions qui préexistent entre les différents groupes d'acteurs. L'enjeu repose sur la prise en compte par ces acteurs – de niveaux de décisions différents – de l'influence de leurs décisions et de leurs actions sur le travail, considéré autant comme une possible ressource qu'une véritable contrainte pour le développement de la santé des opérateurs.

Le territoire peut alors être considéré comme un contexte qui donne son sens à l'action des décideurs des niveaux *méso* et *micro* et qui a une influence sur les conditions de travail des opérateurs à travers ses différentes dimensions. Mais il doit également être envisagé comme une dimension sur laquelle il faut agir dans un objectif de prévention. Sous cet angle, le territoire ne peut pas rester un élément en attente de conceptualisation pour l'ergonomie.

BIBLIOGRAPHIE

- Albero, B. (2010). L'étude de cas, une modalité d'enquête difficile à cerner. In, B. Albero & N. Poteaux, (dir.) *Enjeux et dilemmes de l'autonomie. Une expérience d'autoformation à l'université. Etude de cas.* pp. 15-25. Paris : Les éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Aldhuy, J. (2008). Au-delà du territoire, la territorialité ?. *Géodoc* 55, 35-42.
- Bazillier, R. (2011). *Le travail, grand oublié du développement durable.* Paris : Le Cavalier Bleu
- Béguin, P. (2010). *Conduite de projet et fabrication collective du travail : une approche développementale. Document de synthèse en vue de l'habilitation à diriger des recherches.* Université Victor Segalen, Bordeaux 2.
- Bevort, A., Jobert, A., Lallement, M., Mias, A. (2012). *Dictionnaire du travail.* Paris : PUF
- Boudra, L., & Delecroix, B. (2012). Préserver la santé des opérateurs en intervenant à différents niveaux de prises de décisions. L'exemple de la filière du recyclage des déchets. Communication au 47ème Congrès de la SELF. *Innovation et travail. Sens et valeurs du changement.* Lyon. 5-7 septembre 2012.
- Brunel, S. (2012). *Le développement durable.* Paris : PUF.
- Bué, J., & Guignon, N. (2004). Histoire d'une enquête. In, J. Bué, T. Coutrot et I. Puech, *Conditions de travail : les enseignements de vingt ans d'enquêtes.* pp. 01-13. Toulouse : Octarès Editions.
- Cartron, D., & Gollac, M. (2003). Intensité et conditions de travail. *Quatre Pages*, 58, juillet.
- Chay, C. (2012). La mesure du développement durable a l'abri du travail. Communication présentée aux 13èmes journées internationales de sociologie du travail. <http://metices.ulb.ac.be/IMG/pdf/CHAY.pdf>.
- De Montmollin, M. (1992). The future of ergonomics: hodge podge or new foundation. *Le travail humain.* 55/2, 171-181.
- Denieuil, P.-N. (2008). Développement social, local et territorial : repères thématiques et bibliographiques sur le cas français. *Mondes en développement*, 142, 113-130.
- Ferrand, J.-L., (2010). Entre territoire et formation. Prolégomènes à l'écriture d'un historique complexe et mouvementé. *Education permanente*, 184, 9-25.
- Gaglio, G., Lauriol, J., Du Tertre, C. (2011). *L'économie de la fonctionnalité. Une voie nouvelle vers un développement durable ?* Toulouse : Octarès Editions.
- Gagneur, C.-A., & Mayen, P. (2010). Le territoire est-il une situation de développement ? *Education permanente*, 184, 63-77.
- Gagnon, Y.-C. (2012) *L'étude de cas comme méthode de recherche.* Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., & Kerguelen, A. (2006). *Comprendre le travail pour le transformer. La pratique de l'ergonomie.* Collection « Outils et méthodes ». Montrouge : Anact Editions.
- Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R. & Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire.* Paris : Economica Anthropos.
- Hubault, F. (2013/2009). Economie de service, économie immatérielle, économie de la fonctionnalité : des raisons qui recentrent la performance sur le travail. In, J. Petit, K. Chassaing & S. Aubert. *Des pratiques en évolutions. Seconde décennie des journées de Bordeaux.* Toulouse : Octarès Editions.

- Jambes, J.-P. (2001). *Territoires apprenants. Esquisses pour le développement local du XXIème siècle*. Paris : L'Harmattan.
- Jobert, A. (2006). Enjeux et dynamique du dialogue social territorial. *POUR*, 192, 191-195.
- Lapeyrière, S. (1996). L'intervention une activité permanente de synthèse. Communication au 31ème Congrès de la SELF. *Intervenir par l'ergonomie. Regards, diagnostics et actions de l'ergonomie contemporaine*. Bruxelles. 11-13 septembre 1996
- Laroche, H. (1995). From decision to action in organizations: decisions-making as a social representation. *Organization Science*, 6/1, 62-75.
- Lautier, F. (2007). Par des chemins de traverse. *Education permanente*, 170, 51-62.
- Leplat, J. (2002). De l'étude de cas à l'analyse de l'activité. *Pistes*, 4/2.
- Long, N. (2004). Actors, interfaces and development intervention. Meanings, purposes and power. In; T. Kontinen, (ed.) *Development intervention. Actor and activity perspectives*. University of Helsinki.
- Mercieca, P. (1998). Synthèse des communications du thème 1. Ergonomie et contexte socio-économique et technique d'aujourd'hui. In, M.F. Dessaigne et I. Gaillard, *Des évolutions en ergonomie*. pp. 89-95. Toulouse : Octarès Editions.
- Milly, B. (2012). *Le travail dans le secteur public. Entre institutions, organisations et professions*. Rennes : PUR.
- Schwartz, Y. (2007). Du « détour théorique » à l'« activité » comme puissance de convocation des savoirs. *Education permanente*, 170, 13-24.
- Staszak, J.-F. (1997). *Les discours du géographe*. Paris : L'Harmattan.
- Torre, A., & Beuret, J.-E. (2012). *Proximités territoriales*. Paris : Economica Anthropos.
- Van Belleghem, L., Pécot, P., Mary Dit Cordier, A., Barbet-Detraye, R., & Tourne, M. (2011). Des déterminants de l'entreprise aux macro-déterminants : à quelle échelle agir sur le risque professionnel ? In A. Garrigou & F. Jeffroy (Eds.), *L'ergonomie à la croisée des risques*, Actes du 46ème Congrès de la SELF. pp. 490-496. Paris : SELF.
- Zainal, Z. (2007). Case study as a research method. *Jurnal Kemanusiann bil*. 9, Jun, 2007.